

Paris, le 4 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les délégués de la Fondation du patrimoine,  
Mesdames et Messieurs les délégués et adhérents de la Demeure Historique,

Le partenariat entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ pour organiser la Mission Patrimoine a été renouvelé en 2021 et prolongé jusqu'en 2024. Portée par Stéphane Bern et soutenue par la Fondation du patrimoine, cette Mission bénéficie du Loto du patrimoine de FDJ sous la forme de jeux de grattage et de tirage. Chaque année, les sites candidats peuvent s'inscrire sur le site [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) et leurs projets sont examinés par les délégations locales de la Fondation du patrimoine et, pour les monuments historiques, les directions régionales des affaires culturelles, puis choisis par un comité national présidé par Stéphane Bern. La Demeure Historique, avec le concours de ses délégués, participe également en soumettant des projets.

18 projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et 1 projet par département sont soutenus chaque année grâce au Loto par la Fondation du patrimoine. Compte tenu de leur besoin de financement, il demeure essentiel de continuer à mobiliser d'autres fonds – subventions des collectivités publiques, mécénat d'entreprises ou mécénat populaire notamment –, pour les financer au-delà de leur sauvegarde d'urgence.

Dans ce contexte, la Fondation du patrimoine et la Demeure Historique souhaitent réaffirmer leur coopération pour assurer le succès et la pérennité du Loto du patrimoine, qui constitue une véritable opportunité pour la sauvegarde de notre patrimoine et a su démontrer son efficacité avec la concrétisation de nombre de projets.

Afin de consolider le cadre partenarial établi pour la conduite de cette mission au plan local, dans un courrier cosigné par les présidents de la Fondation du patrimoine et de la Demeure Historique le 30 août 2018, nous vous rappelons les modalités de travail communes dont nous sommes convenus depuis le lancement du Loto du patrimoine.

CP

u

### Identification de projets

Des échanges ont lieu chaque année entre nos équipes au niveau national. Les délégués de la Demeure Historique et de la Fondation du patrimoine sont invités à se rapprocher pour examiner les sites qui peuvent être recommandés à l'occasion des présélections réalisées localement. Les adhérents de la Demeure Historique qui s'engagent dans un projet de restauration sont également conviés à candidater sur la plate-forme de signalement [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) désormais ouverte toute l'année, et à informer le siège de la Demeure Historique de leur démarche.

### Financement des lauréats

L'attribution des aides au titre du Loto du patrimoine fait l'objet d'une convention entre la Fondation du patrimoine et le porteur de projet (« Mission Stéphane Bern - convention de financement ») qui doit être distinguée de celle encadrant la collecte de dons de particuliers et d'entreprises affectés à un monument (conventions « de mécénat affecté »).

Les propriétaires-gestionnaires des monuments sélectionnés au titre de la Mission n'ont pas d'obligation de mener une campagne de mécénat affecté, mais il convient de les y inciter, compte tenu de l'importance du besoin de financement à combler sur l'ensemble de ces projets. **Conformément à la vocation de chacune de nos deux organisations, la Demeure Historique soutiendra prioritairement des collectes au bénéfice de monuments historiques (classés ou inscrits) privés et la Fondation du patrimoine des collectes au profit de monuments historiques publics et de bâtiments privés non protégés.** Pour les monuments gérés par des associations, les deux structures ont vocation à intervenir. Dans tous les cas, **le propriétaire du monument reste bien entendu libre du choix de l'organisme sans but lucratif avec lequel il souhaite organiser une collecte de dons. Si ce dernier l'y autorise, il peut en parallèle faire appel à la plateforme de financement participatif de son choix.**

Il est toutefois rappelé que le propriétaire du monument ne peut, pour un même programme de travaux, signer de convention « de mécénat affecté » qu'avec une seule organisation. Par ailleurs, il n'est de manière générale pas souhaitable, pour des raisons d'efficacité, d'avoir des collectes simultanées pour un même site ou monument, y compris si elles portent sur des parties distinctes, qui se concurrenceraient. Aussi chacune de nos organisations devra-t-elle s'assurer auprès des porteurs de projet qu'aucun engagement n'a été pris avec une autre structure avant de mettre en place une convention.

### Communication autour des projets et du Loto du patrimoine

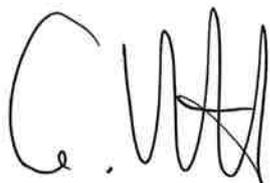
Le site [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) présente la Mission et les projets sélectionnés lors de chacune des éditions. Il centralise les signalements de sites en péril et leur permet de demeurer candidats aux éditions ultérieures du Loto du patrimoine. Dans le cas où le projet sélectionné fait l'objet d'une collecte de fonds de mécénat conduite par la Demeure Historique, la page dédiée à ce projet relaye l'appel aux dons en ligne mis en place sur le site de la Demeure Historique, actuellement [www.mecenatmh.fr](http://www.mecenatmh.fr).

or CP

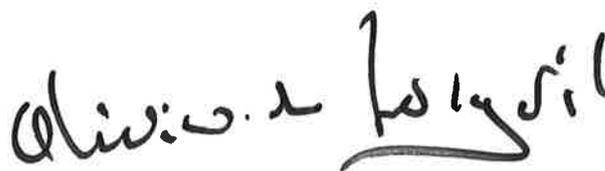
A l'occasion d'événements organisés autour des projets sélectionnés au titre du Loto du patrimoine qui seraient soutenus par la Demeure Historique ou par la Fondation du patrimoine (lancements de collecte, signatures de convention, inaugurations, etc.), ou de rencontres avec la presse locale, il convient de veiller à ce que nos deux institutions soient invitées et représentées à travers leurs délégués respectifs. En cas de communication relative à ces projets, nos deux logos ainsi que celui « Mission Stéphane Bern » doivent être mentionnés sur les différents supports.

Enfin, la promotion des campagnes d'appel à dons ne doit pas omettre celle des jeux Mission Patrimoine, qui fourniront une contribution déterminante pour la sauvegarde de tous ces sites. Aussi, nous vous remercions de relayer l'appel à y jouer de FDJ.

La sauvegarde du patrimoine est un effort collectif. Ensemble, sauvons notre patrimoine !



Guillaume POITRINAL  
Président de la Fondation du patrimoine



---

Olivier DE LORGERIL  
Président de la Demeure Historique